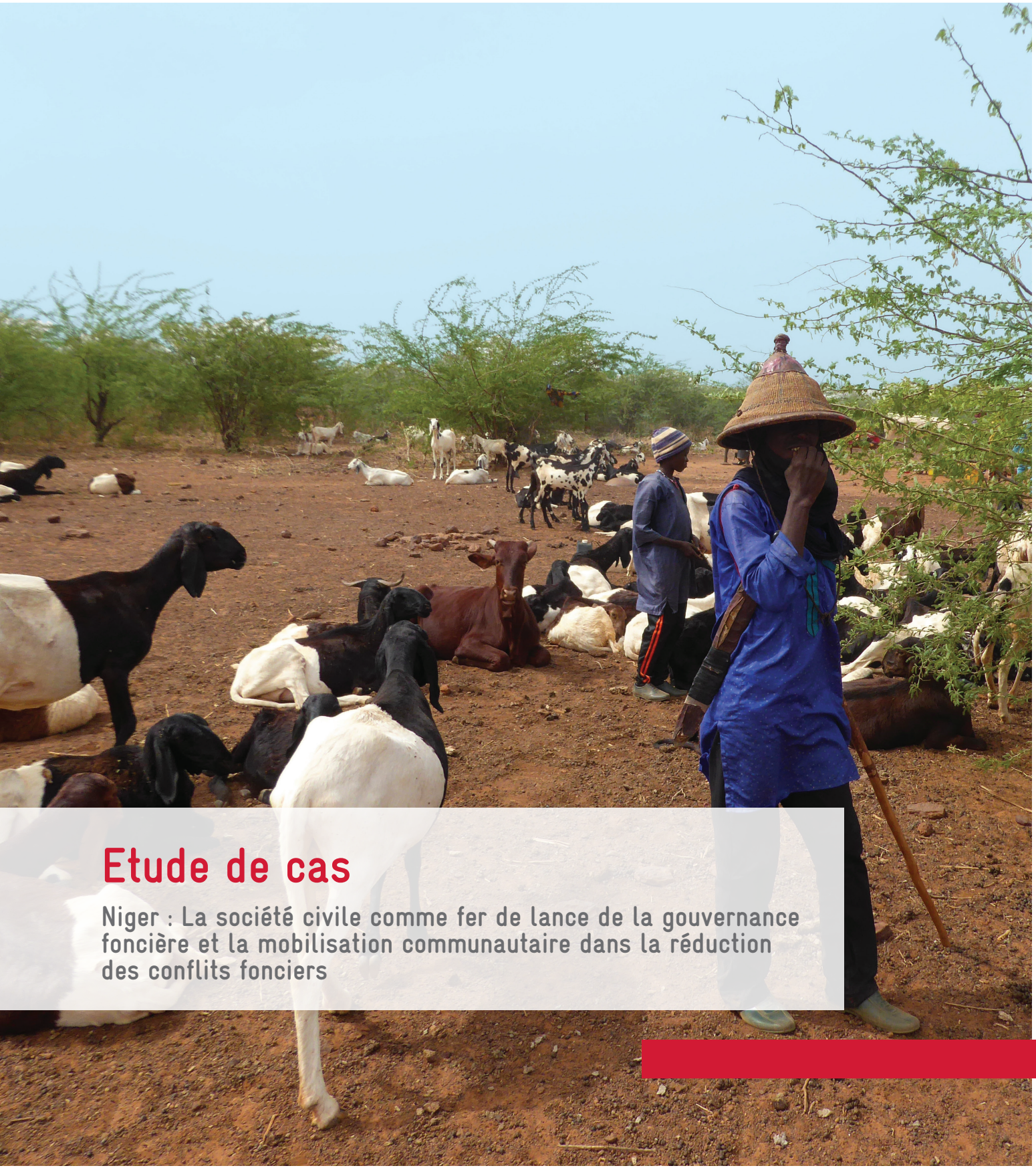

Etude de cas

Niger : La société civile comme fer de lance de la gouvernance foncière et la mobilisation communautaire dans la réduction des conflits fonciers

ProPFR Niger

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Décembre 2025

Mentions légales

Auteur	Abdoul Kadri AMADOU SABRA, GIZ Niger
Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Siège social	Bonn et Eschborn, Allemagne Département du développement rural, de l'agriculture Friedrich Ebert Allee 32 + 36 53113 Bonn, Allemagne T +49 228 44 60-0 F +49 228 44 60-17 66 E info@giz.de I www.giz.de
Chef de projet	Dr. Sani Mamadou Abdou Gaoh E-Mail mamadou.sani@giz.de
Personnes responsables	Maraile Goergen ProPFR, Chargée de programme E-Mail maraile.goergen@giz.de
Conception, mise en page et illustrations	Dominique Thaly, Anissa Chedly
Clause de non-responsabilité	Le modèle de résolution des conflits au Niger présentée dans cette étude de cas a été conçu, testé et analysé dans le cadre d'un chantier de la GIZ intitulé Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger dans le cadre du Programme global pour une politique foncière responsable (ProPFR) qui fait partie de l'initiative spéciale du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le programme est mis en œuvre par la GIZ. Le ProPFR a des modules nationaux en Ouganda, en Éthiopie, à Madagascar, au Cameroun, au Niger, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire (et a déjà achevé des modules au Pérou, au Laos, au Bénin et au Paraguay). Le financement de ces projets est assuré par le BMZ dans le cadre de l'initiative "Transformation des systèmes agricoles et alimentaires". Le module pays responsable au Niger est le ProPFR Niger. La GIZ est responsable du contenu de cette publication. Bonn, Décembre 2025

Sommaire

Mentions légales II
Sommaire III
Acronymes et abréviations IV
Contexte et présentation du problème 1
Objectifs de l'intervention 3
Résultats 4
Mise en œuvre 6
Ressources mobilisées 8
Facteurs de succès 9
Défis rencontrés 10
Leçons apprises 11
Perspectives d'amélioration 12
Reproductibilité 13
Ressources et références 15

Acronymes et abréviations

APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
AREN	Association pour la Redynamisation de L'Elevage au Niger
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CAPAN	Coordination du collectif des associations pastorales du Niger
COFO	Commission foncière
COFOB	Commission foncière de base
COFOCOM	Commission foncière communale
COFODEP	Commissions foncière départementale
EPER	Entraide Protestante Suisse
FCMN-Niyya	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger
FENAP	Fédération Nationale des Coopératives des Agropasteurs du Niger
FNEN-DADDO	Fédération nationale des éleveurs du Niger
FUGPN-MORIBEN	Fédération des Unions des Groupements paysans du Niger
GAJEL	Groupement d'action culturelle, de développement et de la promotion des jeunes éleveurs
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
OSC	Organisations de la société civile
PFPN	Plateforme paysanne du Niger
PFR	Politique foncière rurale
PFRN	Politique foncière rurale du Niger
PRAPS	Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProARID	Programme Agroalimentaire pour la Résilience intégrée et le Développement éco-nomique du Sahel
PromAP	Promotion de l'agriculture productive
ProPFR	Promotion de la politique foncière rurale
PTF	Partenaires techniques et financiers
RDFN	Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger
ROPEN	Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger
SAF	Schéma d'aménagement foncier
SIFR	Système d'Information sur le Foncier Rural

Contexte et présentation du problème

Le Niger, pays agropastoral, dépend fortement de l'agriculture et de l'élevage, ce qui rend la gestion des ressources naturelles cruciale et les conflits fonciers particulièrement sensibles. Bien que les données nationales soient limitées, plusieurs études montrent que la majorité des conflits en milieu rural concernent le foncier, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Ces litiges, souvent longs à résoudre devant les instances formelles, menacent la cohésion sociale : dans certaines zones, ils entraînent destruction du tissu communautaire, perturbation économique, déplacements de population et parfois des pertes en vies humaines. Pour y faire face, le Niger a mis en place plusieurs mécanismes juridiques et coutumiers, fondés notamment sur l'ordonnance 2010-29, les commissions foncières et les autorités locales, combinant médiation communautaire, arbitrage coutumier et recours judiciaire lorsque nécessaire.

La Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN), adoptée en 2021, fait de la prévention et de la résolution des conflits fonciers une priorité, en œuvrant pour la sécurisation des terres et un accès équitable aux ressources.

Depuis 2023, le Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR), soutenu par la coopération allemande, accompagne la mise en œuvre de cette politique dans les régions de Tillabéry, Tahoua et Agadez à travers les commissions foncières, la société civile et les autorités locales. A partir des événements politiques de juillet 2023, cette coopération s'est effectuée selon l'approche indirecte non-gouvernementale, entre autres en appuyant les structures locales du Code rural à travers le Consortium des Organisations de la Société Civile (OSC).

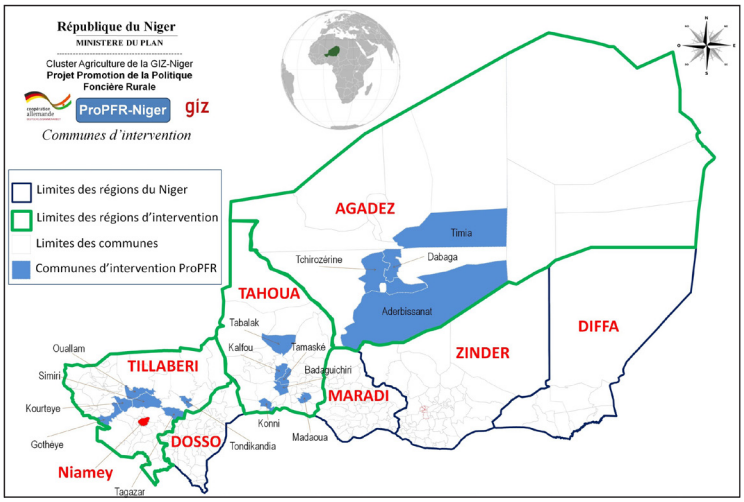

Niger - Zone Intervention ProPFR

Le Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger

Le Projet de Promotion de la Politique Foncière Rurale (ProPFR) Niger est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le ProPFR Niger est la composante pays du ProPFR mondial. Le ProPFR mondial est lui-même une composante de l'Initiative spéciale mondiale « Centre d'Innovation verte », financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le ProPFR mondial opère en Ouganda, en Éthiopie, à Madagascar, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Cameroun. ProPFR Niger, d'un montant total de quatre millions d'euros, est mis en œuvre de janvier 2023 à mai 2026 dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Agadez. Il a pour objectif de renforcer la sécurité juridique de l'accès à la terre pour les groupes les plus vulnérables : les femmes, les jeunes et les éleveurs. Le ProPFR Niger est intégré au programme de coopération bilatérale nigéro-allemande « Promotion de l'agriculture productive (PromAP) ».
ProPFR Niger vise plus particulièrement à contribuer à la mise en place de mécanismes de résolution des conflits fonciers. L'un de ses principaux objectifs est de contribuer à résoudre 80 % des conflits fonciers survenus dans les communes cibles avec la participation d'acteurs de la société civile.



Formation des partenaires sur l'application QField par le ProPFR Madagascar

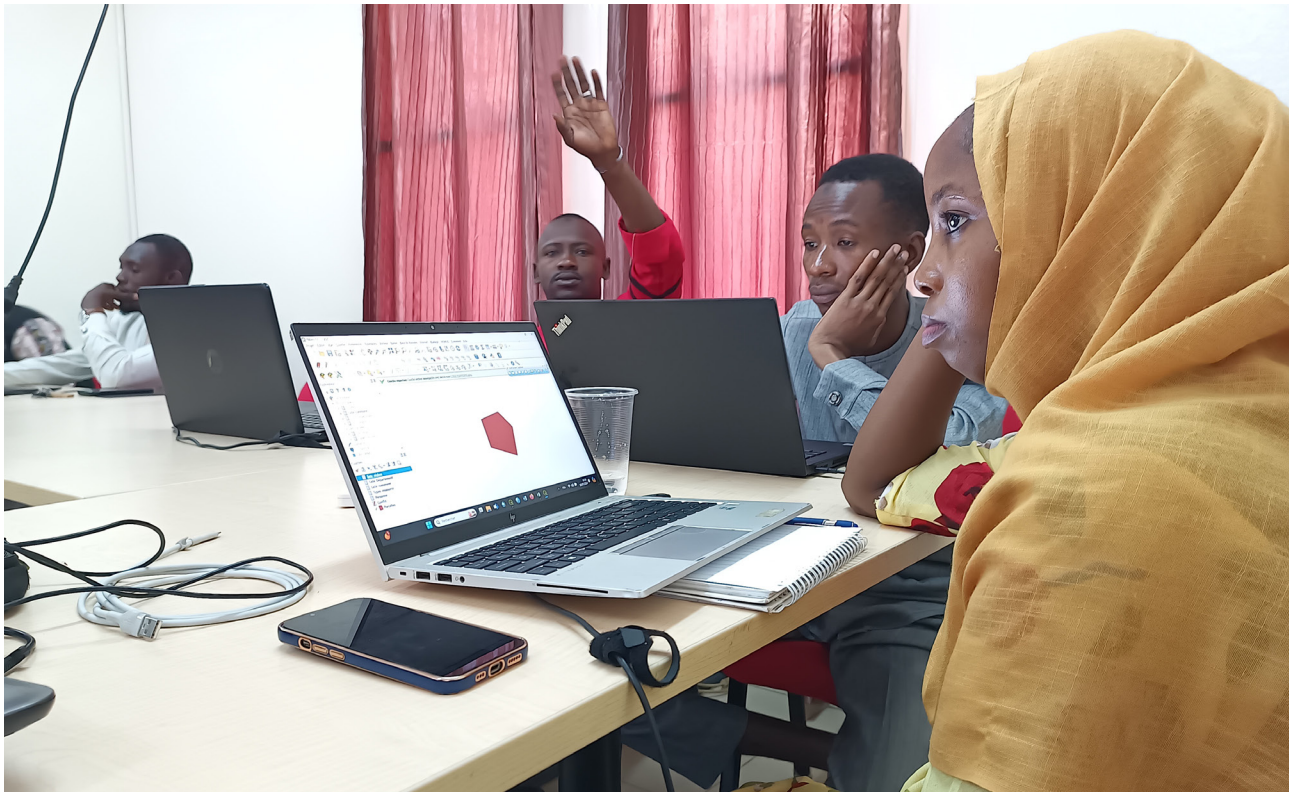

Formation sur la digitalisation des actes de transaction foncière via QField

Objectifs de l'intervention

Suite à la réorientation du projet en 2023, l'objectif du ProPFR est désormais d'appuyer la société civile pour qu'elle participe davantage à la mise en œuvre de la politique nationale foncière et à la refonte de la législation foncière. Ainsi, en collaboration avec le Consortium des OSC, ainsi que son « Collège des femmes » et un « collègues des jeunes », le ProPFR Niger a mis en œuvre le projet de « Mobilisation communautaire et renforcement des capacités des acteurs en charge de la gouvernance foncière dans les régions d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéry pour une participation effective à la mise en œuvre de la politique foncière rurale du Niger".

Ce projet est intervenu dans les trois régions de mise en œuvre des activités du ProPFR et a touché les structures en charges des des questions foncières (les commissions foncières à tous les niveaux), les leaders locaux et les autres utilisateurs du foncier rural dans 163 villages des 16 communes d'intervention du projet. Il a été mis en œuvre entre juillet 2024 et juillet 2025.

Le Consortium des Organisations de la Société civile pastorales et agricoles pour le suivi et la mise en œuvre de la politique foncière rurale

Le Consortium des Organisations de la Société civile (OSC) a été mis en place à l'occasion des Etats généraux sur le Foncier rural (EGFR) qui se sont tenus en février 2018. Le Consortium des OSC est constitué de sept organisations et il participe au Comité multi-acteurs mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour suivre les recommandations des EGFR et l'élaboration de la Politique foncière rurale (PFR). Le Consortium s'est fixé comme objectif principal de « contribuer à la sécurisation des producteurs ruraux en matière d'accès au foncier rural au Niger ».

La Plateforme Paysanne du Niger (PFPN) assure le lead du consortium.

Pour la période 2021-2025, le consortium s'est fixé les objectifs suivants :

- Asseoir un cadre national de référence de veille, de suivi et de contrôle dans la mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger ;
- Veiller au respect des engagements techniques et financiers contenus dans le plan d'action 2021-2025 de la politique foncière rurale
- Contribuer à la sécurisation des exploitations agricoles et pastorales à travers la promotion de la délivrance des actes et titres fonciers appropriés ;
- Contribuer à la sécurisation des espaces pastoraux à travers l'opérationnalisation des schémas d'aménagement fonciers (SAF) des régions, une fois disponible ;
- Veiller au suivi de 35% des parcelles aménagées par l'État et les collectivités territoriales aux femmes aux jeunes et les personnes en situation d'handicap.

Les organisations représentées dans le Consortium des OSC sont :

1. La Plateforme Paysanne du Niger (PFPN)
2. Le Réseau des Organisations des Pasteurs et Eleveurs du Niger (ROPEN)
3. La Fédération des Unions des Groupements paysans du Niger (FUGPN-MORIBEN)
4. La Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niyya)
5. L'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane APESS)
6. Le Collectif des Associations Pastorales du Niger CAPAN)
7. L'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN).

Résultats

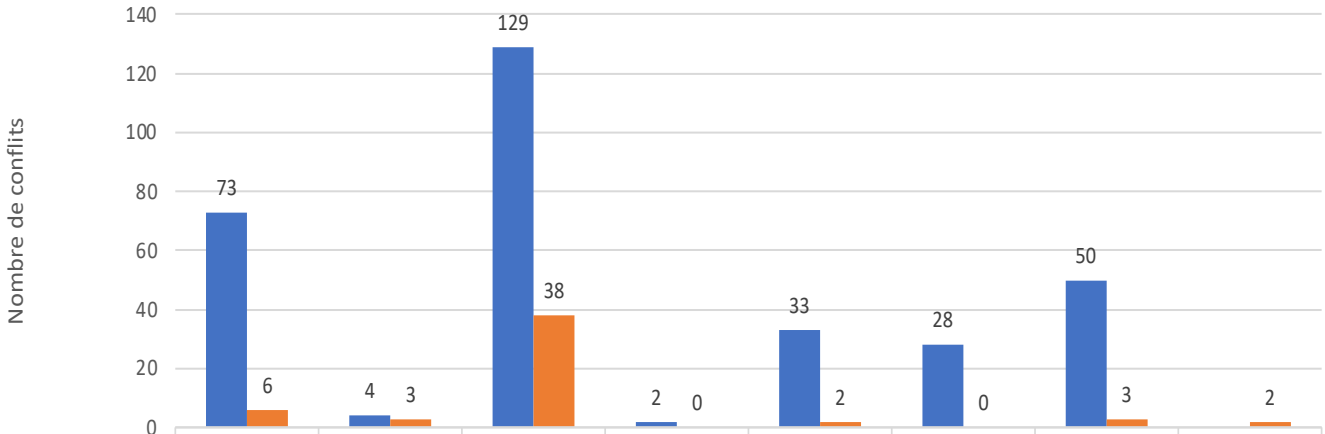

	Dégâts sur les cultures de subsistance	Obstructions des couloirs de passage	Dégâts champêtres	Création illégale de fourrières	Voies d'accès aux jardins maraîchers	Accès aux points d'eau (puits) d'abreuvement	Occupation des terres autour des oasis	Ensencement d'une aire de patûrage
Total 2023-2024	73	4	129	2	33	28	50	
Total 2024-2025	6	3	38	0	2	0	3	2

Au cours de la mise en œuvre, trois consortiums régionaux ont été mis en place à Tahoua, Tillabéry et Agadez, quinze rencontres trimestrielles des consortiums tenues, douze missions pour la diffusion des supports auprès des structures en charge de la gouvernance foncière, douze séances de sensibilisation des autorités coutumières et leaders locaux et cinq séances d'information et de sensibilisation des communautés organisées. Les activités ont bénéficié aux représentants de quatorze commissions foncières départementales, seize commissions foncières communales, de cent-soixante-trois commissions foncières de base et plus de 14 000 hommes, femmes et jeunes utilisateurs du foncier rural. L'utilisation des acquis a permis aux acteurs de s'engager vers le respect des dispositions de la politique foncière rurale relativement aux questions de gestion des conflits et des ressources partagées limitant de fait les effets néfastes de la gestion des ressources naturelles.

> *« Grâce à la conciliation du chef de village avec l'appui du Secrétaire Permanent de la Commission foncière de la Commune nous avons trouvé une entente avec Mohamed Hamza, ce qui a renforcé la cohésion sociale. »* ***Wajera Mohamed***, propriétaire des dromadaires, Dabaga, Agadez

À la suite des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information menées dans les zones d'intervention, les communautés ont progressivement transformé les messages reçus en pratiques concrètes de prévention des conflits fonciers. Ces actions ont permis d'instaurer une véritable veille communautaire : agriculteurs et éleveurs surveillent collectivement les zones sensibles, signalent rapidement les incidents aux chefs coutumiers ou aux COFOB, et suivent plus rigoureusement les usages des terres, notamment lors des périodes critiques comme la soudure ou la libération des champs.

Ces campagnes ont profondément modifié les comportements. Alors que les conflits étaient auparavant souvent réglés par la force ou la justice privée, les agriculteurs et éleveurs se tournent désormais vers les mécanismes institutionnels : chefs de village, COFOB, COFOCOM et dispositions de l'Ordonnance 2010-29 et de la Politique foncière rurale servent de références pour la médiation et l'arbitrage. Cette évolution s'est traduite par une baisse très notable des tensions et une gestion plus précoce et apaisée des différends.

L'appropriation locale s'est aussi matérialisée par l'organisation spontanée de fora communautaires et de rencontres inter-acteurs. Ces espaces de dialogue, initiés par les utilisateurs eux-mêmes, ont conduit à l'élaboration d'accords sociaux visant à réguler l'usage des pâturages, les couloirs de passage, les points d'eau ou les dates de libération des champs. Ces accords sont largement respectés et constituent aujourd'hui des outils de référence dans les villages, contribuant directement à la réduction des conflits.

Parallèlement, les communautés se mobilisent davantage contre l'accaparement des terres. Grâce à la dynamique impulsée par la subvention locale, une veille renforcée s'est mise en place : en 2025, le Consortium a reçu plusieurs demandes d'appui pour contrer des lotissements illégaux dans des espaces pastoraux, qu'ils proviennent d'acteurs privés ou d'agriculteurs. Cette vigilance accrue témoigne d'une appropriation citoyenne des règles foncières.

Dans l'ensemble des communes appuyées, une diminution très significative des conflits a été constatée. Une évaluation menée en août 2025 montre une baisse de 83 % des conflits sur la période août 2024 – août 2025, passant de 319 à 57 cas, soit 265 conflits en moins. Les rares litiges restants ont été traités conformément aux procédures prévues, principalement au niveau du chef de village avec l'appui des COFOB et des COFOCOM. Cette évolution confirme l'impact direct des actions de sensibilisation et des dispositifs locaux de gouvernance foncière sur la prévention durable des conflits en milieu rural.

> *« Cela fait un bon moment je n'ai pas été sollicité pour la résolution d'un conflit, depuis la mise en œuvre de cette convention. Avant, on faisait appel à moi, maintes fois, même si je suis chez moi dans un autre village, on vient me chercher. »*
> Président de la cofob d'Egalagh (Timia)



Exercice sur l'utilisation de l'application QField sur le terrain



Travaux de groupe au forum de Tabalak



Travaux de groupe au forum de Timia

Mise en œuvre



L'appui du ProPFR se déploie de manière intégrée, en combinant accompagnement institutionnel, technique, communautaire et méthodologique. Cet appui s'articule autour de sept domaines majeurs qui structurent l'action du projet sur le terrain.

Tout d'abord, le projet a investi dans la structuration des acteurs locaux en soutenant la régionalisation du consortium des OSC à travers un appui à la mise en place et l'animation de trois consortiums régionaux à Tahoua, Tillabéry et Agadez, ainsi que de collèges des femmes et des collèges des jeunes. Quinze rencontres trimestrielles ont permis d'harmoniser les positions et de consolider les messages. Cet ensemble constitue aujourd'hui un dispositif solide d'ancrage local.

Parallèlement, le projet a renforcé les capacités des structures officielles du Code rural, notamment 14 COFODEP, 16 COFOCOM et 163 COFOB. Cet appui couvre la formation sur les textes fonciers, les techniques de médiation, la conduite de séances de prévention des conflits, la gestion des saisines et la production des procès-verbaux d'arbitrage.

Le ProPFR a également contribué au développement et à la diffusion d'outils pédagogiques destinés à vulgariser la Politique Foncière Rurale. Un atelier participatif de trois jours a permis de consolider ces outils – fiches, posters, messages audio, supports mobiles – avant d'assurer la formation des animateurs régionaux pour en garantir une utilisation cohérente, puis leur diffusion massive lors des caravanes.

Ces caravanes constituent un autre pilier de l'intervention. Le projet a financé et accompagné douze missions régionales de sensibilisation, douze sessions spécifiquement dédiées aux autorités coutumières, ainsi que cinq séances d'information destinées aux communautés. Elles ont servi de cadre essentiel pour diffuser les outils et renforcer la prévention des conflits.

Ensuite, l'appui du ProPFR s'est matérialisé par un rôle actif dans la facilitation des fora communautaires et des accords sociaux. Au-delà de la sensibilisation, le projet a apporté un soutien technique et financier à la tenue de ces fora, à la rédaction des procès-verbaux, à la formulation des engagements mutuels, et à la mise en place d'un mécanisme d'autorégulation locale. Cette démarche a permis de faire émerger des accords sociaux adaptés à chaque village et opérationnels dans la durée.

Enfin, une mission d'évaluation a été conduite en août 2025 pour mesurer l'impact des actions de sensibilisation, touchant directement plus de 2 000 personnes dans les régions de Tahoua, Tillabéry et Agadez, et permettant de constater les premiers effets concrets du projet sur le terrain.

PROCEDURE DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS RURAUX

Etapes de règlement du conflit	Niveau de règlement du conflit	Acteurs	Rôles	
RÈGLEMENT À L'AMIABLE	Les deux parties		Les deux parties négocient pour trouver un terrain d'entente	En cas d'échec, passer à l'étape suivante
CONCILIATION	Chef de village ou de tribu ou Commission paritaire du village ou de tribu		Le chef de village/tribu ou la Commission paritaire : · concilie les deux parties, · peut faire appel à l'expertise de la COFOCOM ou de la COFODEP. · rédige un PV de conciliation ou de non conciliation.	En cas de non conciliation, passer à l'étape suivante
	Chef de canton ou de groupement ou Commission paritaire du Canton/Groupement		Le chef de canton/groupement ou la commission paritaire, sur la base du PV de non conciliation transmis : · tente de concilier, · peut faire appel à l'expertise de la COFOCOM ou de la COFODEP, · rédige un PV de conciliation ou de non conciliation.	En cas de non concilliation, passer à l'étape suivante
	Sultan ou Commission paritaire du Sultanat		Le sultan ou la commission paritaire, sur la base du PV de non conciliation transmis : · tente de concilier aussi les deux parties, · peut faire appel à l'expertise de la COFOCOM ou de la COFODEP, · rédige un PV de conciliation ou de non conciliation.	En cas de non concilliation, passer à l'étape suivante
JUGEMENT	Tribunal d'Instance (T I)		Sur la base du PV de non conciliation transmis tente dans un premier temps de concilier. Si la conciliation échoue, il juge l'affaire. Il peut faire appel à l'expertise de la COFO	En cas de non satisfaction du jugement passer à l'étape suivante
	Tribunal de Grande Instance (T G I)		Le justiciable qui n'est pas satisfait peut faire appel. Le juge saisit l'affaire et juge en seconde instance	En cas de non satisfaction du jugement passer à l'étape suivante
	Cour de Cassation		Le justiciable qui n'est pas satisfait du jugement d'appel peut le contester devant cette cour par un pourvoi en cassation. La Cour de cassation est une juridiction de droit et non des faits.	
INTERPOSITION CONSTAT	Police Gendarmerie Garde Nationale		Interposition pour prévenir les conflits et maintenir l'ordre public Intervention en cas d'infraction pénale (coups et blessures)	

Ressources mobilisées

La mise en œuvre de l'approche indirecte non-gouvernementale a nécessité des ressources humaines, matérielles et financières.

En termes de ressources humaines, la mise en œuvre a nécessité la prise en charge d'un facilitateur ou coordinateur à plein temps de chaque consortium (4 personnes) ainsi que du comptable pour s'assurer d'un décompte dans les normes des frais de la subvention locale.

Concernant les ressources matérielles, elle se divisent entre le matériel et frais de bureau pour les différents consortiums, y compris le matériel informatique et les consommables, la conception et la multiplication des outils, et les frais de déplacement des membres du Consortium au niveau central.

Le montant total de la subvention était d'environ 96 500 euro (63,2 millions FCFA). La répartition de la subvention locale est largement dominée par les activités de sensibilisation et vulgarisation, ainsi que les honoraires versés au facilitateur, aux responsables des consortiums au niveau national et régional, et au comptable, représentant chacun 36 % du budget total, constituant ainsi ensemble l'essentiel des ressources.

Les autres dépenses étaient réparties de la manière suivante : les frais de déplacement du consortium au niveau central, le matériel et les frais de bureau, ainsi que les formations sur la PFR et les outils se voient chacun allouer 6 % du budget. Viennent ensuite la conception des outils, qui absorbe 4 %, tandis que les rencontres trimestrielles aux niveaux central et régional et les ateliers pour la mise en place des consortiums régionaux représentent chacun 3 % des fonds.

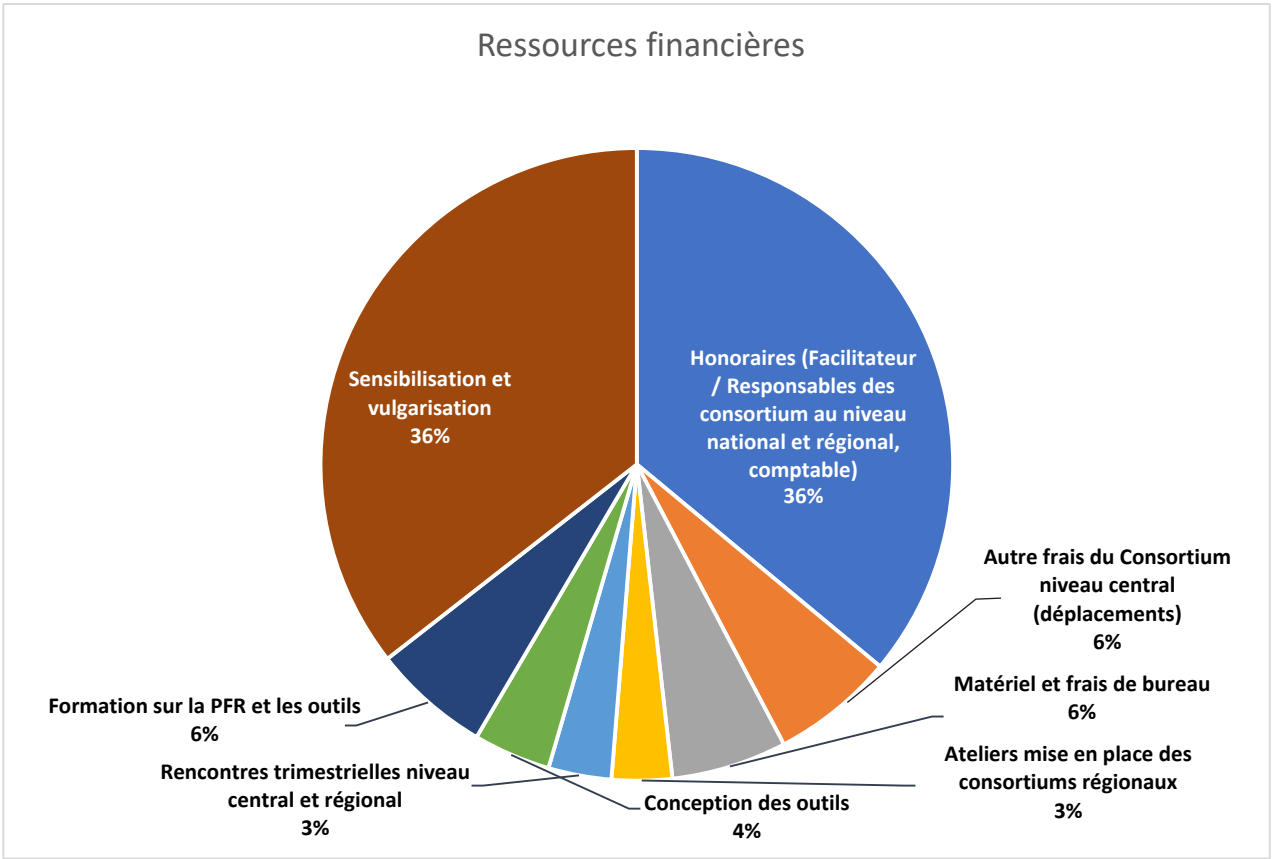

Facteurs de succès

Le succès du projet de mobilisation communautaire pour la mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN) repose sur quatre piliers essentiels qui ont collectivement favorisé son ancrage institutionnel et son appropriation locale.

Premièrement, l'installation effective des **trois consortiums régionaux** à Tahoua, Tillabéri et Agadez a permis une décentralisation réussie des actions. Ces structures ont non seulement pleinement participé à l'exécution du plan d'actions national, mais ont également fait preuve d'initiative en organisant des forums communaux et en conduisant des missions de sensibilisation. Leur proximité avec le terrain a été cruciale pour la remontée d'informations et le suivi des conflits fonciers.

Deuxièmement, la **disponibilité d'outils adaptés et de mécanismes de diffusion efficaces** a garanti la pérennité des actions. Le renforcement des capacités des membres et des structures partenaires, couplé à la mise à disposition d'outils de vulgarisation, a assuré la continuité des messages après le passage des équipes. Les réunions trimestrielles ont offert un cadre formel de dialogue pour traiter des enjeux nationaux et résoudre des cas spécifiques.

Troisièmement, le **renforcement des capacités des structures officielles et des leaders locaux** a considérablement amélioré la gouvernance foncière de proximité. Les administrateurs délégués et les commissions foncières ont vu leurs compétences consolidées pour appliquer le dispositif du code rural, comme en témoigne leur implication active dans la fixation des dates de libération des champs. Cette efficacité renforcée se traduit par une baisse significative des conflits dans les communes appuyées.

Enfin, la **sensibilisation de près de 14 000 utilisateurs** du foncier rural a stimulé une veille citoyenne active et conduit à des initiatives locales autonomes. L'émergence d'accords sociaux, même verbaux, a facilité la concertation sur la gestion des ressources naturelles et réduit drastiquement les conflits. Cette appropriation se manifeste également par la capacité des communautés à s'opposer collectivement aux tentatives d'accaparement de terres, démontrant une réelle assimilation des principes de la PFRN.



Collège des femmes au forum de Tagazar



Voix de la femme au forum national de Dosso



Voix des partenaires au forum national de Dosso



Restitution des travaux au forum de Tabalak

Défis rencontrés

Le projet de mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale du Niger a rencontré trois défis majeurs durant son exécution.

Sur le plan institutionnel, la dissolution des conseils communaux suite au changement de régime politique de juillet 2023 a perturbé le fonctionnement des commissions foncières départementales et communales, affectant ainsi la gouvernance foncière locale. Pour pallier les perturbations institutionnelles, le consortium a saisi l'opportunité pour expliquer aux Administrateurs Délégués la composition et les attributions des commissions foncières, assurant ainsi une continuité dans la gouvernance foncière locale

Sur le plan juridique, l'adoption d'un **arrêté interdisant la délivrance des actes coutumiers par les chefs traditionnels** a bloqué les processus de sécurisation des terres en milieu rural, rendant vaines les actions de sensibilisation précédemment menées auprès des utilisateurs. Pour contrer ce blocage, des rencontres ont été organisées avec des experts fonciers et un processus est en cours pour faire revenir sur cet arrêté, considéré comme un recul dans la gestion du foncier rural.

Sur le plan sécuritaire, la **détérioration des conditions de sécurité** dans plusieurs communes a empêché la conduite des activités de sensibilisation dans certains villages, limitant la portée des actions du projet. Pour faire face à l'insécurité, les activités ont été concentrées dans les villages accessibles, tandis que pour les zones à risque, les supports de popularisation ont été diffusés à distance via l'envoi de fiches pédagogiques, permettant malgré tout une transmission des informations essentielles aux communautés concernées.



Participants au forum de Tagazar

Leçons apprises

La collaboration avec le Consortium des Organisations de la Société Civile (OSC) à travers la subvention locale s'est révélée une expérience particulièrement déterminante pour la diffusion de la Politique Foncière Rurale (PFR) et l'amélioration de la résolution des conflits fonciers dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry. Déployée dans un contexte marqué par la réorientation de la coopération internationale et les restrictions liées au changement politique de 2023, cette approche indirecte non-gouvernementale **a permis de maintenir un appui opérationnel à la gouvernance foncière en s'appuyant sur des acteurs nationaux déjà structurés et légitimes**.

Grâce à la mise en place et à l'animation de trois consortiums régionaux, au renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles, et à la mobilisation de coordinateurs assurant le suivi quotidien, la subvention locale a activé une **dynamique de proximité qui a favorisé la compréhension, l'appropriation et la mise en pratique des principes de la PFR**.

Les caravanes d'information, les sessions de sensibilisation auprès des leaders coutumiers, les fora communautaires et les missions de veille ont permis **d'améliorer significativement le recours aux mécanismes légaux de prévention des conflits fonciers**, de renforcer la concertation sur les ressources partagées, et d'encourager l'émergence d'accords sociaux locaux.

Cette collaboration a également démontré la capacité des OSC à jouer un rôle stabilisateur dans un contexte institutionnel incertain, tout en assurant une protection accrue contre les tentatives d'accaparement des terres. Avec une baisse constatée de 83 % des conflits entre 2023-2024 et 2024-2025(dans la zone du projet), cette initiative a confirmé l'efficacité de l'approche et son potentiel de reproductibilité dans d'autres zones confrontées à des défis similaires. *Elle constitue, à ce titre, un* ***modèle prometteur d'ancrage communautaire des politiques foncières fondé sur la participation citoyenne****, la proximité avec les communautés et la consolidation des pratiques consensuelles de gestion des terres*.



Echange communautaire sur les conventions autour des ressources à Aderbissinat

Perspectives d'amélioration

Les résultats obtenus dans le cadre de la subvention locale sont encourageants. Le Consortium des OSC dispose désormais des compétences pour gérer des fonds pour la mise en place d'une approche participative en vue de la mise en œuvre de la politique nationale foncière pour une réduction des conflits fonciers.

Le Consortium a les capacités d'accompagner les acteurs locaux dans leur volonté de respect des procédures de gestion des ressources foncières locales. Dans ce sens, une poursuite des actions de sensibilisation et d'information dans les alentours des villages d'intervention, l'accompagnement pour l'élaboration et la signature des accords sociaux, l'appui à la sécurisation par la délivrance des actes fonciers et la matérialisation des aires de pâturage et des couloirs de passage sont autant d'éléments qui peuvent justifier la continuité de la subvention locale afin de contribuer à une gestion non conflictuelle du foncier rural.

Pour cela, la coopération allemande, mais également les autres intervenants internationaux dans le secteur peuvent continuer d'accompagner le Consortium des OSC pour renforcer ses activités aussi bien dans les zones déjà touchées mais également dans d'autres zones du Niger, en adoptant la démarche déjà mise en place.

Les partenaires potentiels pour une telle approche sont nombreux et ils continuent d'exprimer leur intérêt pour la mise en œuvre de la PFR. Il s'agit notamment des agences de coopération au développement américaine, belge, italienne, luxembourgeoise, néerlandaise et suisse, de l'Union européenne, diverses organisations des Nations unies (dont la FAO et le PNUD), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ainsi que diverses ONG internationales telles que EPER, Mercy-Corp et Concern.



Ouverture officielle du forum national sur le foncier, novembre 2024.

Reproductibilité

L'approche indirecte non-gouvernementale, expérimentée avec succès dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale du Niger, à travers l'appui au Consortium des OSC présente des conditions de réplicabilité et une adaptabilité significative pour d'autres contextes pour peu que les conditions similaires soient déjà en place.

La **principale condition est effectivement qu'une collaboration de longue date existe déjà** entre les instances étatiques et les organisations de la société civile dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières nationales. En effet, au Niger, c'est grâce à cette collaboration qu'il a été possible de concentrer le travail de la coopération allemande sur la société civile pour continuer à appuyer la mise en œuvre de la PFR, avec l'acceptation du gouvernement.

Le fait que les **organisations de la société civile s'étaient déjà réunies en Consortium** a grandement facilité la mise en place du partenariat. Ainsi, ces deux conditions, si elles sont remplies, permettraient de reproduire cette approche dans d'autres pays.

La **mise en place d'un partenariat formalisé avec les organisations de la société civile** peut ainsi facilement être matérialisée par l'élaboration de termes de référence clairs et la signature de contrats de partenariat via des subventions locales. Pour s'assurer de la réussite du projet, il est nécessaire que cette contractualisation s'accompagne d'une **allocation budgétaire stratégique** (prévoir le financement des coordinateurs et suffisamment de fonds pour les activités de terrain), et d'une **structuration organisationnelle autour de cadres de concertation** réguliers, comme les rencontres trimestrielles, et la décentralisation effective à travers la mise en place de **coordinations régionales autonomes**.

La **conception participative d'outils de vulgarisation**, impliquant les praticiens locaux lors d'ateliers collaboratifs, et la **formation systématique des membres des consortiums** garantissent l'appropriation des méthodologies. Enfin, **l'intégration d'un mécanisme d'évaluation continue** permet de mesurer l'impact et d'ajuster les stratégies, comme en témoigne l'évaluation de 2025 qui a constaté une réduction de 83% des conflits fonciers.

Cette approche est particulièrement pertinente dans les contextes politiques complexe, car elle a prouvé sa résilience : lors de la transition politique de 2023 au Niger, elle a permis de maintenir les activités malgré la dissolution des conseils communaux. Cette flexibilité institutionnelle en fait un instrument précieux pour les situations de fragilité étatique ou de limitation de la coopération directe avec les autorités.

Elle a aussi une grande **capacité d'adaptation** : Face à l'insécurité dans certaines zones, l'approche a démontré sa flexibilité en concentrant les activités dans les villages accessibles et en développant des mécanismes de diffusion à distance des supports de sensibilisation. L'organisation de fora locaux et d'initiatives communautaires après les campagnes de sensibilisation témoigne de la capacité d'auto-entretien de l'approche, qui peut fonctionner avec différents niveaux de formalisation, des accords verbaux aux protocoles écrits. La complémentarité avec les structures traditionnelles, comme l'implication des chefs de village et des autorités coutumières, tout en travaillant avec les administrations modernes, illustre la capacité de l'approche à s'adapter aux écosystèmes de gouvernance locaux.

Ainsi, l'approche indirecte non-gouvernementales en matière d'amélioration de la gouvernance foncière en vue de la réduction des conflits fonciers à travers l'appui au Consortium des Organisations de la Société Civile est une approche réplicable et adaptable à d'autres pays en situation de crise politique à condition qu'une tradition de collaboration avec la société civile société civile soit déjà bien ancrée dans le pays.



Formation en salle sur le QField par le collègue du ProPFR Madagascar





Exercice appliqué de la formation QField sur le terrain

Ressources et références

PFPN (2025), Rapport général. Missions de suivi des impacts des caravanes d'information et de sensibilisation sur la politique foncière rurale du Niger et les textes régissant les modes de prévention et de gestion des conflits fonciers ruraux dans la zone d'intervention du projet ProPFR-GIZ. Plate-Forme paysanne du Niger, Août 2025.